

Intitulé de la formation :

Diplôme Universitaire du CEIPI « brevets d'invention » - cycle Long

Public(s) visé(s) :

Le cycle long « brevets d'invention » est ouvert à des candidat(e)s qui n'ont pas ou peu d'expérience professionnelle en droit des brevets.

De mi-février à fin juin, les étudiants peuvent :

- suivre également le cycle long « marques, dessins et modèles » et, de ce fait, acquérir une spécialisation complète en droit de la propriété industrielle. Le cycle long complet « Brevets d'invention ET Marques, Dessins et Modèles » (deux semestres) est éligible au bénéfice de la réduction de six mois de l'expérience professionnelle pour la préparation à l'Examen Européen de Qualification.
- choisir d'acquérir une expérience professionnelle en tant que salariés ou stagiaires au sein d'un cabinet de conseil en propriété industrielle ou d'un service de propriété industrielle d'une grande entreprise.

Prérequis :

Les candidats doivent avoir validé un M1 de sciences, de droit privé, de sciences de gestion ou être titulaire d'un des diplômes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 23 septembre 2004 (modifié) portant application des dispositions des articles R.421-1, R.421-2 et R.421-5 à R.421-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Le Bureau du Conseil d'administration peut prononcer l'admission sur dossier de candidat(e)s non titulaires d'un des diplômes visés par l'arrêté du 23 septembre 2004, dans la mesure où ces diplômes sont jugés équivalents et sous réserve de justifier d'une formation professionnelle antérieure suffisante dans le domaine de la propriété industrielle, en France ou à l'étranger.

Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante des langues anglaise et/ou allemande pour comprendre aisément les textes techniques correspondant à leur spécialité dans une des langues officielles de l'Office européen des brevets (anglais – allemand – français).

Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplôme) :

Le diplôme d'études internationales de la propriété industrielle option « brevets d'invention » en cycle long est accessible en formation initiale et en formation continue.

Après validation du dossier de candidature complet et des prérequis par la Commission Pédagogique.

Objectifs pédagogiques :

La protection efficace et la valorisation des inventions par le droit des brevets en France, en Europe et dans le monde implique la formation de spécialistes de haut niveau qui doivent maîtriser une double compétence :

- une compétence scientifique et technique nécessaire à la compréhension et la réalité des inventions,
- une compétence juridique permettant de traduire la technique dans le langage du droit.

Ce sont les brevets d'invention.

Depuis sa création, le CEIPI a pour mission de former les scientifiques et ingénieurs à la préparation des examens professionnels requis pour devenir mandataire français et européen auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et de l'Office européen des brevets (OEB). Le programme de formation est élaboré dans la perspective de la meilleure préparation à ces métiers.

Les objectifs visés par le diplôme sont les suivants :

- fournir un enseignement approfondi de chacune des matières
- présentation d'informations nouvelles, avec des exemples
- éveiller de l'intérêt pour les disciplines enseignées
- échanges entre les participants et l'enseignant

NOUVEAUTÉ 2026-27 : création d'une nouvelle UE « Droit des dessins et modèles »

Cette UE est consacrée à la protection juridique des créations de forme, en articulation avec le droit d'auteur. Elle couvre les règles françaises et européennes applicables aux dessins et modèles, le système de La Haye, les procédures de dépôt, de nullité et d'annulation, ainsi que les principaux enjeux contentieux et contractuels. Elle comprend également un séminaire pratique de validité destiné à consolider l'analyse des conditions de protection et des risques de remise en cause du titre.

Programme : le programme détaillé est consultable en ligne sur le site du CEIPI [via ce lien](#)

Les compétences visées par le diplôme sont les suivantes :

- Appliquer le droit de la propriété intellectuelle
- Définir et garantir la protection juridique des inventions et des innovations
- Appliquer les procédures d'obtention des titres de propriété industrielle et, notamment, des brevets d'invention en France, en Europe et dans le monde
- Conseiller le dirigeant d'entreprise quant aux enjeux de la stratégie de développement des actifs immatériels de l'entreprise
- Assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises, en application du droit exclusif d'exploitation
- Elaborer et négocier les accords (commerciaux, financiers, de coopération industrielle, de licences, etc...)
- Evaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises.

Contenu :

- UE 1 - Droit général (49 heures)
- UE 2 - Validité des brevets d'invention (154 heures)
- UE 3 - Acquisition des brevets d'invention (115 heures)
- UE 4 - Exploitation des brevets d'invention (161 heures)
- UE 5 - Droit international (31 heures)
- UE 6 - Initiation à l'EQE (53 heures)
- UE 7 - Droit des dessins et modèles (49 heures)
- UE 8 - Exercice professionnel (13 heures)
- UE 9 - Langue étrangère (21 heures)

Durée et Horaires :

646 heures de formation (cf. calendrier joint téléchargeable sur le site du CEIPI [via ce lien](#))

Liste des intervenants :

- **Valérie BAUSSANT** – Directrice, Responsable du Département des brevets, INPI
- **Amber M. BECKLEY** – Partner, Patent agent, BCF
- **Florian BERTSCH** – Patentanwalt, Mandataire agréé près l'OEB, Kraus & Lederer
- **Philippe BORNE** – Délégué régional, INPI



Centre d'études internationales de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Center for International **Intellectual Property Studies**

Institut für internationale Studien des **geistigen Eigentums**

Université de Strasbourg

- **Nicolas BOUCHE** – Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3
- **Isabelle BOUTILLON** – Directeur Développement international, OMPI
- **Sandrine BOUVIER-RAVON** – Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, Plasseraud Avocats
- **Stéphanie CARRE** – Maître de conférences, CEIPI, Université de Strasbourg
- **Leslie CHAGOURI** – Responsable du sourcing, POSITIS
- **Jean-Martin CHEVALLIER** – Avocat à la Cour, Cousin & Associés
- **Pascal CORDIER** – CPI Brevets - Mandataire OEB, Ipsilon IP
- **Diogo COSTA CUNHA**, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg, Directeur des études du D.U. du CEIPI « Brevets d'invention »
- **Véronique CREST** – Conseil en propriété industrielle, Bandpay & Greuter
- **Thierry DEBLED** – Professeur associé, CEIPI, ancien Directeur de la section internationale du CEIPI
- **Étienne DEROURE** – Ingénieur, Responsable RH, POSITIS
- **Grégoire DESROUSSEAUX** – Avocat, August & Debouzy
- **Frédérique FAIVRE-PETIT** – Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens, Regimbeau
- **Emmanuel GOUGÉ** – Directeur du D.U. du CEIPI « Contentieux des brevets en Europe », Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, Juge à la Cour d'appel de la JUB, Cabinet Pinsent Masons
- **Guillaume HENRY** – Docteur en droit, Avocat à la Cour de Paris, Szeleper-Henry-Naumann Avocats
- **Martin HUYNH** – Responsable du service Brevets, Marques et Noms de domaine, Dassault Systèmes
- **Didier INTES** – Conseil en propriété industrielle, Professeur associé au CEIPI
- **Pierre JEANNEQUIN** – Conseil en propriété industrielle, Cabinet NUSS
- **Julien LACHERÉ** – Partner, Patent agent, Head of the Intellectual Property Group, BCF
- **Olivier LAIDEBEUR** – Conseil en propriété industrielle, Neomark
- **Jean-Baptiste LECOEUR** – Avocat au Barreau de Paris, Mandataire en brevets européens, CASALONGA
- **Ivan LE BOUTEILLER** – Bureau de la Propriété Intellectuelle
- **Patrick MAROLLÉ** – French & European patent attorney, Bandpay & Greuter
- **Muriel MOREL-PECHEUX** – Head of Global Synthetic Molecules Patents, SANOFI
- **Cyril NOURISSAT** – Professeur, Directeur EDIEC – EA 4185, Université Jean Moulin Lyon 3
- **Emmanuel PY** – Professeur, Université de Bourgogne
- **Mathilde RAULINE** – Head of Greater Europe Patent Litigation, SANOFI
- **Jacques RAYNARD** – Professeur agrégé de droit privé, Université Montpellier I
- **Vicky ROUSS-DOUCHY** – Responsable pôle numérique et Coordinatrice équipe opposition brevets, INPI
- **Stanislas ROUX-VAILLARD** – Avocat, Hogan Lovells
- **Jonas STEFFEN** – Professeur d'anglais, Université de Strasbourg
- **Patrick TRABÉ** – Conseil en propriété industrielle, Bandpay & Greuter
- **Gaston VEDEL** – Avocat au Barreau de Paris, Associé et Dirigeant de BDL-IP LEGAL
- **Jacques VERRUE** – Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens, BDL
- **Philippe VIGAND** – Mandataire agréé près l'Office Européen des Brevets, NOVAGRAAF
- **Eskil WAAGE** – Direction des affaires juridiques internationales, OEB
- **Gérard WEISS** – Ancien membre des Chambres de Recours et de la Grande Chambre de recours, OEB

Responsable scientifique :

Diogo COSTA CUNHA, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg, Directeur des études du D.U. Brevets d'invention du CEIPI

costacunha@ceipi.edu

Méthodes pédagogiques et langue d'enseignement :

Lors de la phase d'apprentissage, la transmission des connaissances indispensables à la maîtrise du Droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement du droit des brevets dans sa dimension internationale, régionale et nationale ne peut se faire que par des enseignants-chercheurs qui assurent leurs enseignements sous forme de cours magistraux. Les enseignants remettent des supports de cours ou photocopiés, des recueils de jurisprudence comprenant les décisions incontournables des chambres de recours de l'Office européen des brevets, des études doctrinales etc. Lors des cours magistraux, les étudiants peuvent à tout moment interrompre l'enseignant et lui demander d'apporter des explications. Ces cours magistraux sont suivis par des exercices pratiques sous forme d'études de cas issues de situations réelles afin que les étudiants puissent mettre en pratique les connaissances acquises. Les étudiants doivent préparer ces exercices pratiques et les présenter à l'enseignant qui est un professionnel. Ce dernier vérifie le travail préparatoire réalisé par les étudiants et assure alors la correction de ces exercices. Les séminaires relatifs à l'obtention des titres, à la procédure de délivrance des titres et à la contrefaçon sont dirigés par des tuteurs professionnels. Tous ces documents sont accessibles aux étudiants inscrits à partir de l'intranet du CEIPI.

Langue d'enseignement : français

Nature et sanction de la formation :

La réussite aux épreuves d'évaluation des connaissances et des compétences prévues pour cette formation donne lieu à la délivrance du diplôme d'études internationales de la propriété industrielle – option « brevets d'invention ».

Supports de cours :

Les personnes suivant cette formation disposent des documents déterminés par chacun des enseignants qui leurs sont communiqués via Moodle (accès avec login et mot de passe).

Lieu et modalités de suivi :

Modalités des enseignements et des examens :

- en présentiel au CEIPI
- adresse : « LE CARDO », 7 rue de l'Ecarlate, F- 67 082 STRASBOURG

Accompagnement pédagogique et technique :

- L'accompagnement pédagogique des participants est assuré par chaque enseignant ou intervenant pour la partie qui le concerne.
- Les outils et ressources pédagogiques liés à la formation sont mis à disposition de chaque participant via la plateforme pédagogique Moodle. Lors de son inscription, chaque participant recevra par courriel les informations de connexion. L'accès aux outils et ressources est possible pendant toute la durée de la formation.

Contact de l'assistance technique du CEIPI :

- Section française du CEIPI : « LE CARDO », 7 rue de l'Ecarlate, F- 67 082 STRASBOURG
- Email : scolarite_ceipi@ceipi.edu / TEL. : 03.68.85.88.00

Frais de participation 2026/27* :

- En formation continue

Module « brevets d'invention » uniquement : 2 900,00 euros TTC*

Modules « brevets d'invention » **ET** « marques, dessins et modèles » : 4 150,00 euros TTC*

- En formation initiale

Module « brevets d'invention » uniquement : 2 300,00 euros TTC*

Modules « brevets d'invention » **ET** « marques, dessins et modèles » : 3 600,00 euros TTC*

NB : en plus des droits d'inscription ci-dessus, chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'Enseignement supérieur doit obligatoirement s'acquitter :

- **De la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**
- **Des droits de scolarité nationaux**

Pour plus d'information, consultez la page dédiée sur le site de l'Université :

<https://www.unistra.fr/formation/admission-inscription-et-scolarite>

* **tarifs soumis à validation du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg**

Renseignements et inscriptions :

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la scolarité de la section française du CEIPI :

CEIPI - Section française : Bâtiment LE CARDO, 7, rue de l'Écarlate - CS 20024 F - 67082 Strasbourg Cedex

Courriel : scolarite_ceipi@ceipi.edu / Tél : +33 (0)3 68 85 88 00

Les inscriptions passent par un dépôt de candidature accessible en ligne [via ce lien](#).